

Ville de Caudebec-lès-Elbeuf

Débat d'Orientation Budgétaire Année 2017

Les modalités d'élaboration, de vote et de contrôle du budget ont été fixées par la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions et complétées notamment par la loi d'orientation n° 92-125 du 06/02/1992 relative à l'administration territoriale de la République.

Ces dispositions sont désormais codifiées par le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.).

L'élaboration proprement dite du budget primitif est précédée pour les communes de 3 500 habitants et plus, d'une phase préalable constituée par le débat d'orientation budgétaire qui doit se situer à l'intérieur d'un délai de deux mois précédent l'examen du budget primitif.

Je vous propose d'organiser le Débat d'Orientation Budgétaire comme suit :

- A- L'environnement général
- B- Rétrospective des finances communales
- C- Les orientations pour l'année 2017

L'action de la municipalité s'articulera en 2017, à nouveau, autour des axes prioritaires de notre projet de mandat que sont l'éducation et la jeunesse, l'environnement et le cadre de vie, la sécurité et la tranquillité publique.

L'équipe municipale fera les choix nécessaires pour, une nouvelle fois, ne pas augmenter les taux communaux d'imposition, poursuivre la politique d'investissement afin de la réorienter véritablement au service des caudebecaises et caudebecais tout en recourant à l'emprunt de façon responsable.

A- L'ENVIRONNEMENT GENERAL

1) Le produit intérieur brut.

Le Produit Intérieur Brut (PIB) est un indicateur important puisqu'il mesure les richesses produites dans le pays. Une croissance atone a un impact sur les rentrées fiscales, mais aussi sur l'emploi et donc, limite les capacités d'interventions de l'Etat en particulier vers les collectivités locales.

Sur l'année 2016, la croissance atteindrait 1,3%. Pour l'année 2017, la prévision de croissance du PIB s'établirait à 1,5% marquant un début de reprise économique.

2) L'inflation.

L'inflation devrait repartir pour s'établir aux alentours de 1,1 % en 2017 en augmentation par rapport à 2016 ou elle devrait s'établir à 0,2%.

3) Le déficit budgétaire.

Le déficit budgétaire de l'Etat devrait passer de - 3,3% en 2016 à -2,7% en 2017. Le déficit est passé de 87,10 milliards en 2012 à 69,30 milliards en 2017.

4) Les collectivités territoriales.

Les dotations budgétaires aux communes et intercommunalités baisseront de 1 milliard au lieu de 2 milliards initialement prévus, réduisant donc de moitié l'effort demandé au bloc communal.

Le Fonds de Soutien à l'Investissement Local (FSIL) sera porté à 1,2 milliard en 2017 au lieu de 1 milliard en 2016.

5) La Métropole Rouen Normandie.

En 2016, la Métropole a été bénéficiaire du Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales. Une partie de ce fonds est réattribuée aux communes membres. La partie reversée à la ville s'élevait à 148 000 € en 2015 et 184 000 € en 2016.

L'attribution de compensation sera en augmentation puisque la Métropole commencera à compenser les taxes d'aménagement aux communes.

La Ville pourra toujours bénéficier du Fonds de Soutien à l'Investissement des Communes (FSIC) mis en place en 2016 pour soutenir les investissements des communes membres.

B- LA RETROSPECTIVE DES FINANCES COMMUNALES

L'analyse rétrospective constitue un préalable indispensable afin de déterminer la santé financière de la Ville avant de se projeter sur les marges de manœuvres offertes.

Evolution des soldes intermédiaires de gestion de 2008 à 2015.

EVOLUTION SOLDES INTERMEDIAIRES

En Milliers d'€uros	CA 2008	CA 2009	CA 2010	CA 2011	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	Evolution moyenne 2008/2014
Recettes de gestion	10 465	10 768	11 104	11 581	11 546	11 583	11 863	11 200	2,12%
+ Taux d'évolution		2,90%	3,10%	4,30%	-0,30%	0,30%	2,42%	-5,59%	
Dépenses de gestion	8 234	8 289	8 603	9 185	9 578	9 537	9 965	9 554	3,28%
+ Taux d'évolution		0,70%	3,80%	6,80%	4,30%	-0,40%	4,49%	-4,12%	
Epargne de gestion	2 232	2 479	2 502	2 396	1 968	2 046	1 898	1 646	
Charges financières	528	436	409	402	375	415	437	416	
Produit financier	9	9	9	9	9	9	9	41	
Résultat financier	-519	-426	-400	-393	-366	-405	-428	-375	
Charges exceptionnelles	28	53	31	75	16	13	21	151	
Produits exceptionnels	161	13	27	74	18	48	129	175	
Résultat exceptionnel	133	-40	-4	-1	1	35	108	24	
Epargne brute (ou CAF brute)	1 846	2 012	2 098	2 002	1 604	1 675	1 578	1 295	
Remboursement du capital de la dette	744	767	795	845	898	881	1015	810	
Epargne nette (ou CAF nette)	1 102	1 245	1 302	1 157	706	794	563	485	

Ce tableau indique une baisse de notre épargne nette avec pour résultat une diminution notable de notre capacité à autofinancer nos investissements. L'ancien projet d'éco-quartier continue notamment de peser sur les comptes de la commune.

Nous avons déjà anticipé une situation financière dégradée, c'est pourquoi nous avons choisi d'établir un programme d'investissement réaliste financièrement et recentré sur les préoccupations réelles des Caudebécais.

Néanmoins, si nous voulons continuer à investir sur les secteurs essentiels de notre ville notamment pour la jeunesse et le centre-ville longtemps délaissés, il faut rétablir notre épargne nette en continuant à maîtriser nos dépenses de fonctionnement.

Evolution des recettes entre 2008 et 2015.

EVOLUTION DES RECETTES RELLES DE FONCTIONNEMENT								
	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Atténuation de charges	271 604 €	281 693 €	242 532 €	241 455 €	175 835 €	81 655 €	160 237 €	218 170 €
Produits des services	436 427 €	472 530 €	333 446 €	477 315 €	521 628 €	562 474 €	596 924 €	556 311 €
Impôts	3 184 987 €	3 594 007 €	3 673 963 €	3 833 468 €	4 028 614 €	4 115 376 €	4 090 055 €	4 282 167 €
Taxes	200 557 €	182 856 €	396 012 €	725 974 €	612 990 €	652 031 €	669 986 €	687 119 €
Métropole	2 466 091 €	2 500 000 €	2 642 216 €	2 729 905 €	2 794 453 €	2 833 829 €	2 883 884 €	2 310 484 €
Dotation forfaitaire	2 337 993 €	2 300 376 €	2 274 280 €	2 244 913 €	2 256 923 €	2 232 890 €	2 140 543 €	1 907 342 €
Dotations de solidarité	275 988 €	349 193 €	426 693 €	443 757 €	404 127 €	363 673 €	588 712 €	470 678 €
Autres dotations	842 096 €	711 242 €	664 945 €	622 833 €	496 649 €	500 991 €	503 535 €	438 780 €
Compensations Etat	269 062 €	215 986 €	179 486 €	166 995 €	150 862 €	139 289 €	134 741 €	228 867 €
Autres produits de gestion	185 407 €	159 618 €	131 646 €	121 264 €	103 459 €	100 439 €	94 705 €	100 270 €
Produits financiers	9 180 €	9 180 €	9 167 €	9 231 €	9 167 €	9 160 €	9 158 €	41 075 €
Recettes exceptionnelles	648 798 €	118 308 €	97 052 €	179 396 €	446 462 €	51 823 €	129 132 €	175 464 €
TOTAL	11 130 198 €	10 896 998 €	11 073 448 €	11 798 517 €	12 003 181 €	11 645 643 €	12 003 626 €	11 416 727 €
EVOLUTION		-2,10%	1,62%	6,55%	1,73%	-2,98%	3,07%	-4,89%

Les ressources sont principalement constituées du produit des impôts directs, des attributions de la Métropole et de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF).

La baisse des recettes de la Métropole est liée au transfert de la voirie et de l'éclairage public. Elle s'accompagne donc d'une baisse des charges sur ces postes. L'augmentation des recettes provenant des impôts est uniquement due à la dynamique des bases.

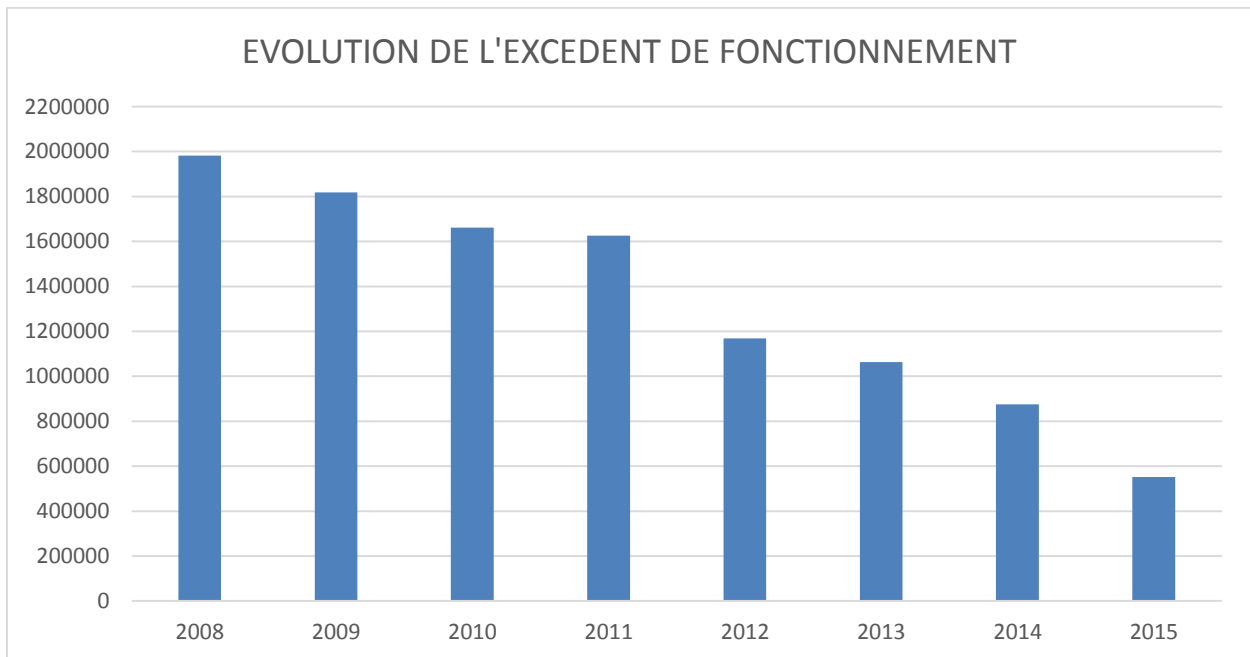
Evolution des dépenses entre 2008 et 2015.

EVOLUTION DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT								
	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Charges à caractère général	2 095 993 €	2 080 725 €	2 221 659 €	2 537 470 €	2 736 744 €	2 714 902 €	2 854 124 €	2 492 066 €
Charges de personnel	5 319 828 €	5 479 722 €	5 544 247 €	5 778 631 €	5 870 711 €	5 902 763 €	6 238 261 €	6 106 921 €
Subvention CCAS	428 790 €	334 170 €	446 990 €	463 545 €	515 209 €	507 106 €	480 250 €	570 000 €
Subventions	234 135 €	230 344 €	228 679 €	227 587 €	302 614 €	256 464 €	246 560 €	242 748 €
Autres charges de gestion	154 799 €	164 062 €	159 988 €	178 135 €	152 550 €	155 488 €	145 442 €	138 383 €
Charges d'intérêts	528 420 €	435 566 €	408 763 €	401 805 €	375 361 €	414 525 €	437 146 €	416 236 €
Charges exceptionnelles	27 607 €	52 702 €	31 004 €	75 403 €	16 437 €	13 332 €	20 520 €	150 756 €
TOTAL	8 789 572 €	8 777 291 €	9 041 330 €	9 662 576 €	9 969 626 €	9 964 580 €	10 422 303 €	10 117 110 €
EVOLUTION		-0,14%	3,01%	6,87%	3,18%	-0,05%	4,59%	-2,93%

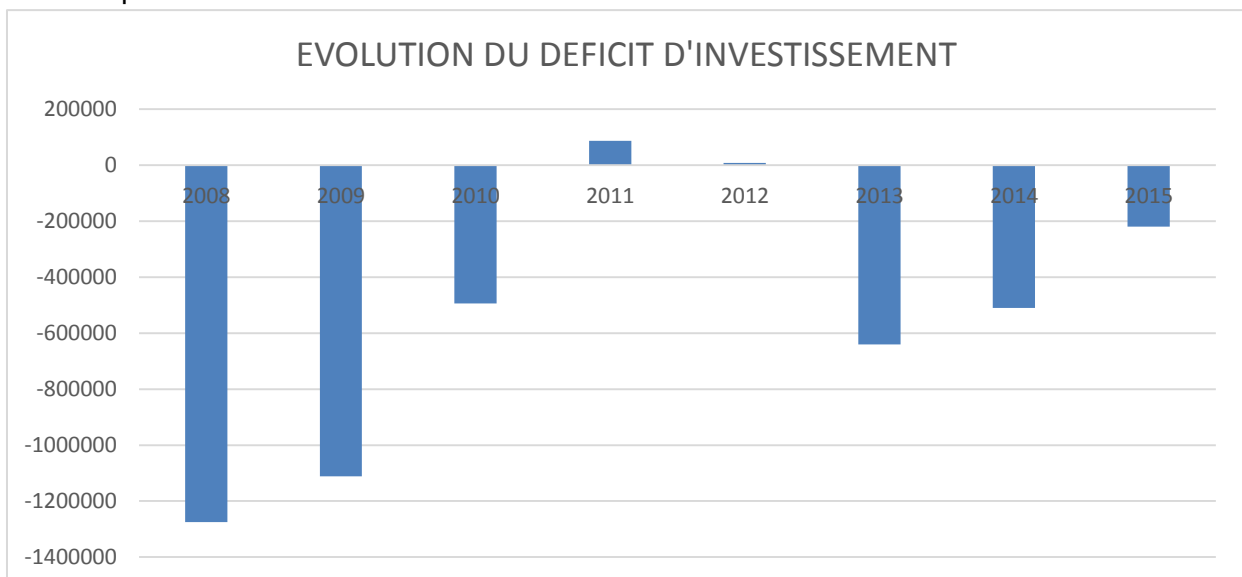
La baisse des dépenses en 2015 s'explique par le transfert de la voirie à la Métropole ainsi que les nombreuses mesures d'économie mises en place. Il faut poursuivre et amplifier la maîtrise des dépenses pour les prochaines années afin de dégager des marges de manœuvre.

L'évolution des excédents de fonctionnement et du déficit d'investissement sur la période 2008-2015 :

Les excédents de fonctionnement qui permettent de financer les investissements sont en baisse sur la période 2008-2015 :



Le déficit d'investissement s'est à nouveau détérioré à partir de 2013 pour s'élever à **639 000 €**. Ce déficit a diminué en 2014 pour s'établir à **509 000 €** et a diminué à nouveau en 2015 pour se situer à **209 000 €**.



C- LES ORIENTATIONS POUR 2017

Le budget devrait s'équilibrer à **11 045 000 €** en fonctionnement et à **4 000 000 €** en investissement.

Le budget 2017 sera basé sur la nécessité de continuer à faire des économies de fonctionnement afin de rétablir une situation saine des finances communales. Il est important de rétablir notre capacité d'investissement par une maîtrise des dépenses sans alourdir la pression fiscale.

Nous allons poursuivre l'effort de rationalisation des dépenses, et continuer la mutualisation avec la Métropole et les autres communes afin de faire des économies.

Néanmoins, bien que l'environnement des collectivités territoriales soit dans une période difficile, **notre volonté est de ne pas augmenter les impôts des Caudebecaise et Caudebecais pour la troisième année** et en gardant la même offre de service public.

1) Les recettes de fonctionnement

La Ville privilégie une maîtrise des dépenses plutôt qu'une augmentation des impôts.

Il n'y aura pas d'augmentation des impôts votés par la Ville. Le produit des impôts directs devrait s'élever à **4 374 000 €**.

La Dotation Générale de Fonctionnement sera en une baisse de **187 000 €** en 2017 pour s'établir à **1 487 000 €**.

L'attribution de compensation de la Métropole sera en hausse d'environ **30 000 € pour atteindre 1 859 000 €**. La dotation de solidarité communautaire est évaluée à **472 000 €**.

La Métropole, bénéficiaire du Fonds National de Péréquation Communal et Intercommunal (FPIC), nous reversera environ **184 000 €** soit une augmentation de **36 000 €**.

L'état devrait verser **118 000 €** de compensation concernant les exonérations fiscales.

2) Les dépenses de fonctionnement.

Les charges à caractère général devraient s'élever à **2,6 millions d'euros**. L'objectif est de maintenir, et si possible de diminuer, les charges à caractère général par rapport à leur niveau de 2016. Les efforts de gestion doivent se poursuivre sur ce poste notamment en continuant à rationaliser les dépenses. Plusieurs actions de rationalisation ont déjà été effectuées et d'autres seront réalisées en 2017. Elles ont permis de faire des économies, tout en offrant de nouveaux services et en améliorant la qualité du service rendu.

Les charges de personnel seront stabilisées autour de **6,3 millions d'euros**. Les effectifs resteront stables cette année. En février 2017 une augmentation salariale aura lieu suite à l'augmentation nationale du point d'indice des fonctionnaires.

Structure de l'effectif en 2016 :

CATEGORIE D'EMPLOI	FEMMES	HOMMES	Total général
A	3	3	6
B	11	4	15
C	83	44	127
HORS CATEGORIE*	9	6	15
TOTAL GENERAL	106	57	163

Le soutien aux associations et aux clubs sportifs sera poursuivi avec une enveloppe de **242 000 €**.

La subvention versée au CCAS s'établira aux alentours de **628 000 €** afin de soutenir les familles les plus en difficultés, maintenir les actions et l'aide à destination des personnes âgées et à la petite enfance.

3) Les Dépenses d'équipement.

Les dépenses d'équipement (correspondant à l'investissement hors opérations d'ordre et financières) s'élèveront pour 2017 à environ **2,9 millions d'euros** et se décomposeront principalement comme suit :

- Construction du complexe sportif de la Villette.
- 2eme phase de la rénovation de la rue de la République.
- Travaux dans la boucherie place de la République.
- Création d'une maison médicale privée en Centre-ville.
- Réaménagement du site « starnight et vidéoclub » rue de la République.
- Acquisition et dépollution des tissages de Gravigny.
- Poursuite de la mise en accessibilité des bâtiments communaux (3^e tranche sur les 4 de prévues).
- Travaux sur les façades à l'école Paul BERT.
- Rénovation des façades du CCAS.
- Travaux de sécurisation dans les écoles.
- Réfection des courts de tennis de la salle de tennis couvert.
- Remplacement de 3 véhicules municipaux.
- Modernisation des services municipaux (logiciels, mobilier, informatique).

4) Les recettes d'investissements.

Les recettes d'investissement seront constituées par le FCTVA (**200 000 €**), l'affectation du résultat qui interviendra lors du budget supplémentaire 2017, les amortissements (**717 000 €**), les cessions immobilières (**550 000 €**).

Nous déposerons également des demandes de subvention d'un montant estimé à **280 000 €** auprès de l'Etat, de la Région, du Département et de la Métropole.

5) L'endettement.

	2014	2015	2016	2017
DETTE AU 1ER JANVIER	10 719 935 €	9 704 758 €	10 395 152 €	10 925 152 €
EMPRUNT DE L'ANNEE	0 €	1 500 000 €	1 400 000 €	2 057 000 €
REMBOURSEMENT DE L'ANNEE	1 015 177 €	809 606 €	870 000 €	870 000 €
DETTE AU 31 DECEMBRE	9 704 758 €	10 395 152 €	10 925 152 €	12 112 152 €

Nous allons emprunter environ 2 millions d'euros pour financer les investissements et par conséquent accroître la dette de 1,2 millions d'euros. Le recours à l'emprunt pourra être minoré en fonction des résultats 2016.

Notre capacité de désendettement serait de 8 années en 2016 et de 9 années en 2017 ce qui reste haut mais acceptable. De plus nous pourrions bénéficier de taux d'intérêt très bas pour pouvoir financer nos investissements indispensables, trop souvent oubliés dans les mandats précédents, et continuer à moderniser les services publics de la Ville.

Le budget 2017 s'inscrit dans des orientations ambitieuses : la Ville se transforme et en particulier notre centre-ville. De nouveaux projets sortiront de terre. Le budget s'inscrit également sur des orientations réalistes : l'héritage financier très difficile légué par l'ancienne majorité nous oblige à être vigilants quant aux dépenses. Nous continuerons à les maîtriser pour rétablir nos marges de manœuvres sans augmenter les impôts. Ce n'est pas le chemin le plus facile, mais c'est le plus juste.